

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1414

7 juin 2012

SOMMAIRE

aeris CAPITAL Amperio S.à r.l.	67839	Porphyry Font S.à r.l.	67838
aeris CAPITAL Sunna S.à r.l.	67839	Poseidon International S.A.	67862
Amaranthe Octogone S.à r.l.	67842	PPS Verviers S.A.	67863
Baulux S.A.	67826	Prior Investments	67863
BRE/Europe 6-A Q S.à r.l.	67837	Prithvi Holdings S.A.	67864
Cleome Index	67862	Prithvi Holdings S.A.	67864
Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF	67847	Project Investments S.A.	67864
Cris Immo S.à r.l.	67826	Prospera Senectute Fund Sicav-SIF	67865
CVCIGP II Ports Holding S.à r.l.	67853	PSEG Luxembourg S.à r.l.	67865
Hubis S.A.	67869	Qvalia S.A.	67865
JoNiLux	67870	R3 Capital Partners (Luxembourg I), S.à r.l.	67872
Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.	67847	Raw International Trader S.A.	67870
Little Hero Luxembourg S.A.	67829	Realview S.A.	67865
Media Outdoor S.à r.l.	67834	Remora Luxco I	67868
Morisson S.A., SPF	67829	Remora Luxco II	67869
Mosmart International S.A.	67866	Rollins International S.à r.l.	67869
Parthenos Prima S.A.	67863	Romain Allard s.à r.l.	67869
PCO Holdco II S.à r.l.	67837	Sagilux S.à r.l.	67872
Peinture Schorn S.à r.l.	67828	Sagittarius Properties S.à r.l.	67864
PensPlan SICAV Lux	67828	SEB SICAV 1	67838
Permal Multi-Manager Funds (Lux)	67846	SEB SICAV 3	67861
Phenix Investment Company S.A.	67828	Seema Management S.à r.l.	67872
Pictet International Capital Management	67841	Sensecapture S.à r.l.	67870
Piguet International Fund	67829	Silver Sea Developments S.à r.l.	67838
PI.lu S.A.	67838	Tawban S.à r.l.	67872
Piraeus Asset Management Europe S.A.	67862		

Baulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 156.153.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2012

Les actionnaires de la société BAULUX S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2012, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
 - Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;
 - Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer:

- E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c. avec siège à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, RCS B 149.501

en qualité d'administrateur unique en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Par conséquent, l'Assemblée générale décide de nommer:

- Fiduciaire Di Fino & Associés S.à.r.l. 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, RCS B 103 178

au poste de commissaire pour une durée de six ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège à l'adresse suivante:

6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012055532/38.

(120078108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Cris Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 68, rue des Fossés.

R.C.S. Luxembourg B 168.681.

STATUTS

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Madame Cristina Veronica FERREIRA, commerciale, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 68 rue des Fossés.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la promotion et la mise en valeur, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement auxdites activités ou à des activités similaires susceptibles de favoriser ou de faciliter l'exécution ou le développement de son objet social.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis de tierces personnes

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "CRIS IMMO S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-QUATRE EUROS (EUR 124.-) chacune.

Art. 7. L'associé reconnaît que le capital de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) a été intégralement libéré par un apport en nature de même montant ainsi que le constate l'état du matériel dont l'estimation a été faite par le futur associé sous son unique responsabilité, lequel état après avoir été signé «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2012.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Cristina Veronica FERREIRA, prédite.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

3.- Le siège social est établi à L-4123 Esch-sur-Alzette, 68 rue des Fossés.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ferreira; Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2012. Relation: EAC/ 2012/5941. Reçu: soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055579/85.

(120077767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

PensPlan SICAV Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.441.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Jean Philippe CLAESSENS / Armelle MOULIN

Référence de publication: 2012052221/11.

(120072919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Peinture Schorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 35, rue de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 146.975.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Remich, den 04.05.2012.

Référence de publication: 2012052219/10.

(120072500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Phenix Investment Company S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012052222/11.

(120072630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.653.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2012052224/12.

(120072282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 avril 2012 à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL, M. Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. 1, me Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Le mandat des Administrateurs viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Fiduciaire Glacis S.à.r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012053967/21.

(120075203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Little Hero Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.528.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Odette ALVES, employée privée, née à Clermond-Ferrand (France), le 20 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare,

ici représentée par Monsieur Alain DONVIL, employé privé, demeurant professionnellement à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LITTLE HERO LUXEMBOURG S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet d'agir en tant qu'agent et intermédiaire pour la commercialisation de produits ludiques, jouets et tous autres objets à destination des enfants.

La Société pourra entre autres exercer ses activités tant au Luxembourg qu'à l'étranger, proposer à ses clients l'intervention de professionnels les plus adaptés en fonction des circonstances.

Elle aura également pour objet la prestation de travaux administratifs et de bureau de toute nature en relation avec son activité, la formation d'intermédiaires, ainsi que la mise à disposition d'infrastructures immobilières mobilières et informatiques de toute nature en relation avec son activité.

La Société pourra exploiter une agence immobilière par la promotion de toutes réalisations immobilières plus spécialement l'achat et la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés mobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Madame Odette ALVES, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Madame Odette ALVES, employée privée, née à Clermond-Ferrand (France), le 20 novembre 1974, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "ATS Consulting S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117219, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DONVIL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2012. LAC/2012/19687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052126/234.

(120072453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Media Outdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.893.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

“ADVENT FUNDS LLC”, a limited liability corporation, formed under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at 75, State Street, Boston MA-02109, United States of America, acting in its capacity as General Partner of OUTDOOR AVENUE L.P., a limited partnership formed under the laws of England, with registered office at 400, Capability Green, Luton LU1 3LU, United Kingdom;

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 6 February 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Media Outdoor, S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 102.893, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 August 2004, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 18 November 2004, number 1173 (the “Mémorial C”), and whose by laws have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 8 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 7 July 2011, number 1493.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred euro (EUR 100.-) in order to raise it from the amount of one million thirty thousand one hundred euro (EUR 1,030,100.-) to one million thirty thousand two hundred euro (EUR 1,030,200.-) by creating and issuing one (1) new share (the “New Share”) with nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and obligations as the existing shares.

The New Share is subscribed by ADVENT FUNDS LLC, prenamed, acting in its capacity as General Partner of OUTDOOR AVENUE L.P., prenamed, and paid up by the above described contribution in cash.

The total contribution of two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-) is allocated to (i) the share capital for an amount of one hundred euro (EUR 100.-) and to (ii) Company’s share premium account for an amount of two million seven hundred and ninety-nine thousand nine hundred euro (EUR 2,799,900.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the Company’s articles of incorporation to reflect the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company’s share capital is set at one million thirty thousand two hundred euro (EUR 1,030,200.-) represented by ten thousand three hundred and two (10,302) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the Company’s articles of incorporation to reflect the above resolutions, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers (“Managers”) who shall be appointed by a shareholders’ resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these articles of incorporation.

The Managers need not to be shareholders. The Managers may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signatures of at least two managers acting jointly.

The board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at the meetings of the board of managers.

Any and all Managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves (i) to approve the resignation of Ms. Maike Kieselbach, as class A manager of the Company and (ii) to appoint Mr. Frederic Francesconi, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France as new manager of the Company with immediate effect. Discharge shall be granted to the resigning manager during the next shareholders' meeting having to approve the 2011 annual accounts of the Company.

As a consequence of the above and taking into account the change of article 12 and the suppression of the classes of managers, the sole shareholder acknowledges that the Company's board of managers is therefore composed as follows:

Mr. Michael J. Ristaino;

Mrs. Myriam Deltenre; and

Mr. Frederic Francesconi.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«ADVENT FUNDS LLC», une limited liability corporation, constituée et régie suivant les lois du Delaware, ayant son siège au 75, State Street, Boston MA-02109, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de General Partner de OUT-DOOR AVENUE L.P., Limited Partnership, régie suivant les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 400, Capability Green, Luton LU1 3LU, Royaume-Uni;

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 6 février 2012.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «Media Outdoor, S.à r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.893, constituée suivant acte notarié en date du 10 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 novembre 2004, numéro 1173 (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 7 juillet 2011, numéro 1493.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million trente mille cent euros (EUR 1.030.100,-) jusqu'à un million trente mille deux cents euros (EUR 1.030.200,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) (désignée comme la "Nouvelle Part Sociale"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La Nouvelle Part Sociale est souscrite par ADVENT FUNDS LLC, prénommée, agissant en sa qualité de General Partner de OUTDOOR AVENUE L.P., prénommée, et payée par un apport en numéraire tel que décrit ci-dessus.

L'ensemble de l'apport d'un montant de deux millions huit cent mille euros (EUR 2.800.000,-) est alloué (i) au capital de la Société pour un montant de cent euros (EUR 100,-) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents euros (EUR 2.799.900,-).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à la somme d'un million trente mille deux cents euros (EUR 1.030.200,-), représenté par dix mille trois cent deux (10.302) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une résolution des associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents statuts de la Société.

Les Gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les Gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes d'au moins deux Gérants.

Le conseil de gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide (i) d'approuver la démission de Madame Maïke Kieselbach en tant que gérante de catégorie A et (ii) de nommer Monsieur Frédéric Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France, demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, en tant que nouveau gérant de la Société et ce avec effet immédiat. Décharge sera accordée à la gérante démissionnaire durant la prochaine assemblée générale annuelle ayant pour objet d'approuver les comptes annuels 2011.

En conséquence de ce qui précède et tenant compte du changement de l'article 12 des statuts et notamment de la suppression des classes de gérants, l'associé unique prend bonne note que le conseil de gérance sera désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Michael J. Ristaino;

- Madame Myriam Deltenre; et
- Monsieur Frederic Francesconi.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 février 2012. Relation: EAC/2012/1696. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012052139/179.

(120072638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

BRE/Europe 6-A Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 165.853.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 20 décembre 2011 et avec effet immédiat, que les associés de la Société:

1. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-TE.1 L.P., (122 parts);

2. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-TE.2 L.P., (40 parts);

ont transféré 162 parts qu'ils détenaient dans la Société à la société suivante:

- Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-TE.1-3 L.P., un limited partnership, constituée et régie selon les lois de l'Etat d'Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16459281.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII L.P.	178 parts
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F L.P.	151 parts
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII L.P.	1 part
Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P.	5 parts
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-ESC L.P.	3 parts
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-TE.1-3 L.P.	162 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

BRE/Europe 6-AQ S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012055005/27.

(120076896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

PCO Holdco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 159.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052233/10.

(120072891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

SEB SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 35.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 avril 2012

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen,

Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, 7 Rotfeder Ring Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053496/20.

(120074164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 77.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052237/10.

(120072779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.165.

Par résolutions prises en date du 5 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- démission de Jessie DA SILVA, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat.

- nomination de Sébastien COMIN, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012052266/15.

(120072899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Porphyry Font S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 152.186.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 30 avril 2012

En vertu de l'acte de cession de parts sociales en date du 30 avril 2012, il résulte que:

La société Luxembourg Corporation Company S.A., a transféré,

100 parts sociales détenues dans la Société à:

Uranus Properties S.à r.l. une entité établie et ayant son siège social au 7 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 mai, 2012.

Porphyry Font S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012052225/16.

(120071994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

**aeris CAPITAL Sunna S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. aeris CAPITAL Amperio S.à r.l.).**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 150.462.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am achtzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter (die „Generalversammlung“) der aeris CAPITAL Amperio S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (Société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 261 vom 05.02.2010, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 150.462 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Rüdiger Sailer, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Marc Feltz, Privatangestellter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Protokollführer bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Miriam Schwarz, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zur Stimmzählerin.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Gesellschafter beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde von den Gesellschaftern bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Sekretärin, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Sämtliche einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Die so anwesenden Gesellschafter erklären sich ordnungsgemäß zu der gegenwärtigen Versammlung eingeladen und verzichten auf die Einhaltung weiterer Förmlichkeiten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung von Artikel 1 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 1 in der englischen Fassung:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of aeris CAPITAL Amperio S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Neuer Artikel 1 in der englischen Fassung:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of aeris CAPITAL Sunna S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Bisheriger Artikel 1 in der deutschen Fassung:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen aeris CAPITAL Amperio S.à r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz über Handelsgesellschaften“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

Neuer Artikel 1 in der deutschen Fassung:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen aeris CAPITAL Sunna S.à r.l. (nachstehend die Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz über Handelsgesellschaften") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.

2. Änderung von Artikel 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

Art. 5. The Company's share capital is set at two hundred fifty-two thousand and five hundred EUR (EUR 252,500.-) represented by two thousand five hundred and twenty-five (2,525) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Bisheriger Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertzweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 252.500,-), aufgeteilt in zweitausend fünfhundertfünfundzwanzig (2.525) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).

3. Änderung von Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

Art. 10. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

Art. 10. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.

Bisheriger Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

Art. 10. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

Art. 10. Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter, aeris CAPITAL Holding GmbH, beschließt Artikel 1 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 1 in der englischen Fassung:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of aeris CAPITAL Sunna S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.”

Neuer Artikel 1 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Firmennamen aeris CAPITAL Sunna S.à r.l. (nachstehend die „Gesellschaft“), welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung (das „Gesetz über Handelsgesellschaften“) und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung unterliegt.“

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter, aeris CAPITAL Holding GmbH, beschließt, das Gesellschaftskapital um zweihundertvierzigtausend Euro (EUR 240.000,-), von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zweihundertzweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 252.500,-), durch die Ausgabe von zweitausend vierhundert (2.400) neuen Anteilen, zu erhöhen und verzichtet auf ein etwaiges Vorkaufsrecht.

Die zweitausend vierhundert (2.400) neu ausgegebenen Anteile wurden in voller Höhe von der aeris CAPITAL Management Company S.A. handelnd für den Spezialfonds BARDEEN, mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, hier vertreten durch Herrn Rüdiger Sailer, vorgeannt, aufgrund einer hier beigefügten Vollmacht unter Privatschrift, gezeichnet und voll eingezahlt, sodass die Summe von zweihundertvierzigtausend Euro (EUR 240.000,-), wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Die Zeichnung der Anteile stellt sich demnach aktuell wie folgt dar:

Die zweitausendfünfhundertfünfundzwanzig (2.525) Anteile sind wie folgt gezeichnet:	
aeris CAPITAL Holding GmbH einhundertfünfundzwanzig Anteile	125
aeris CAPITAL Management Company S.A. handelnd für den Spezialfonds BARDEEN zweitausend vierhundert Anteile	<u>2.400</u>
Gesamtes Gesellschaftskapital: zweitausend fünfhundertfünfundzwanzig Anteile	2.525

Als Folge des Vorgenannten, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 1 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der englischen Fassung:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at two hundred fifty-two thousand and five hundred EUR (EUR 252.500.-) represented by two thousand five hundred and twenty-five (2,525) shares with a par value of one hundred EUR (EUR 100.-) each.”

Neuer Artikel 5, Absatz 1 in der deutschen Fassung:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertzweiundfünfzigtausend fünfhundert Euro (EUR 252.500,-), aufgeteilt in zweitausend fünfhundertfünfundzwanzig (2.525) Anteile zu je hundert Euro (EUR 100,-).“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 10, letzter Absatz der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der englischen Fassung:

“ **Art. 10.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the collective signature of any two managers and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation.”

Neuer Artikel 10, letzter Absatz in der deutschen Fassung:

„ **Art. 10.** Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier beliebiger Geschäftsführer und durch die Unterschrift eines jeden ordnungsgemäß Bevollmächtigten im Rahmen dieser Bevollmächtigung verpflichtet.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Kostenabschätzung

Die Gesamtsumme der Kosten, Barauslagen, Vergütungen und Ausgaben in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft getragen oder dieser im Zusammenhang mit dieser Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurde auf ungefähr EUR 2.000.- geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. SAILER, M. FELTZ, M. SCHWARZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18330. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. Mai 2012.

Référence de publication: 2012054211/146.

(120076509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pictet International Capital Management, Société d’Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.579.

Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 mai 2012.

Référence de publication: 2012052238/11.

(120072156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Amaranthe Octogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 271.574,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.428.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. R Capital III, a French undertaking for collective risk investment (fonds commun de placement à risques), represented by its management company, R Capital Management, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) organized and existing under the laws of France, having a share capital of EUR 720.000,00, which registered office is at 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 509 104 527;

2. Amadeus III, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, the United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number LP010984, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

3. Amadeus III Affiliates Fund LP, a limited partnership existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

4. Amadeus EI LP, a limited partnership existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, the United Kingdom, registered with the Companies House of the United Kingdom under number LP013711, represented by its manager Amadeus Capital Partners Limited;

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) proxies given.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "Amaranthe Octogone S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153428, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 29, 2010 under number 1337, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, of January 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 17, 2012 under number 715.

III. The Company's share capital is set at two hundred seventy-one thousand five hundred and seventy-four Euro (EUR 271.574,00) represented by one hundred sixty-nine thousand five hundred forty-four (169.544) Class A Shares and one hundred two thousand thirty (102.030) Class B Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Art. 12 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following content:

" **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least four (4) divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders taken under the quorum and majority conditions set forth in article 16."

2. Amendment of Article 14 paragraph 18 of the Articles of Association of the Company, to give it henceforth the following content:

" **Art. 14. §18.** The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager, provided, however, that with respect to the Major Decisions if none of the Managers of Class A and Class B, as applicable, is present at a meeting of a Board of Managers duly convened on two consecutive occasions with the same agenda relating to Major Decisions, on different days between which at least three (3) business days must pass, on second call the Board of Managers shall be deemed to be duly convened and able to take decisions

whatever the Category and number of Managers present or represented. Day-to-day Decisions are taken by the Board of Managers at a qualified majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager. Major Decisions are deemed adopted whenever three (3) Managers (whatever the Category of Manager they belong to) vote in favor of such Major Decisions."

3. Acknowledgement and approval of the resignation of four managers with effect as of April 2, 2012 and to grant them discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

4. Appointment with effect as of April 2, 2012 and for an unlimited duration of two new managers in the Company.

5. Acknowledgement of the new composition of the board.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

Pursuant to the above agenda, article 12 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least four (4) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders taken under the quorum and majority conditions set forth in article 16."

Second resolution

Pursuant to the above agenda, article 14 paragraph 18 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth be read as follows:

" **Art. 14. §18.** The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager, provided, however, that with respect to the Major Decisions if none of the Managers of Class A and Class B, as applicable, is present at a meeting of a Board of Managers duly convened on two consecutive occasions with the same agenda relating to Major Decisions, on different days between which at least three (3) business days must pass, on second call the Board of Managers shall be deemed to be duly convened and able to take decisions whatever the Category and number of Managers present or represented. Day-to-day Decisions are taken by the Board of Managers at a qualified majority including at least the favorable vote of one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager. Major Decisions are deemed adopted whenever three (3) Managers (whatever the Category of Manager they belong to) vote in favor of such Major Decisions."

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to acknowledge and approve the resignation of the following managers:

- Mr. Nicolas Brusson, Director, born on June 15, 1977 in Villeneuve-Saint-George (France), residing at 87, Moreland Court, NW2 2TP London, United Kingdom, as Category A Manager;

- Mr. Michele Mezzarobba, Company Director, born on September 25, 1967 in Sacile (Italy), having his professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, as Category B Manager;

- Mr. Alan Dundon, Company Director, born on April 18, 1966 in Dublin (Ireland), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Category B Manager;

- Ms. Géraldine Schmit, Company Director, born on November 12, 1969 in Messancy (Belgium), having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as Category A Manager;

All with effect as of April 2, 2012 and grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation's date.

Third resolution

The shareholders unanimously resolve to appoint with effect as of April 2, 2012 and for an unlimited duration:

- Mr. Garvan Rory Pieters, Independent Director, born on March 29, 1958 in Eireannach, Ireland, having his professional address at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as Category A Manager of the Company, and;

- Mr. Angelo Luis, Administrative and Financial Manager, born on November 25, 1981 in Colmar, France, having his professional address at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, as category B Manager of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge that further to these resignations and appointments, the board of managers is composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Andrea TRAVERSONE, Venture Capitalist, born on April 30, 1970 in Piacenza (Italy), residing at 23, Madingley Road, CB3 0EG Cambridge, United Kingdom;

- Mr. Garvan Rory PIETERS, Independent Director, born on March 29, 1958 in Eireannach, Ireland, having his professional address at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

Category B Managers:

- Mr. Jean-Michel BEGHIN, Company Director, born on October 3, 1966 in Maison-Laffitte (France), having his professional address at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;

- Mr. Angelo LUIS, Administrative and Financial Manager, born on November 25, 1981 in Colmar, France, having his professional address at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (€1,300,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. R Capital III, un fonds commun de placement à risque représenté par sa société de gestion R Capital Management, une société par actions simplifiée constituée et existant en vertu du droit français, ayant un capital social de EUR 720.000,00, dont le siège social est sis 23bis avenue de Messine, 75008 Paris, France, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 509 104 527;

2. Amadeus III, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège sis Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni, immatriculé à la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP010984, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

3. Amadeus III Affiliates Fund LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège sis c/o the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

4. Amadeus EI LP, un limited partnership constitué et existant en vertu des lois du Royaume-Uni, ayant son siège sis Mount Pleasant House, 2 Mount Pleasant, Cambridge CB3 0RN, Royaume-Uni, immatriculé à la Companies House du Royaume-Uni sous le numéro LP013711, représenté par son gérant Amadeus Capital Partners Limited;

ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Amaranthe Octogone S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153428, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 Mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1337 du 29 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Francis Kessler, susnommé, du 27 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 17 mars 2012.

III. Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-et-onze mille cinq cent soixante-quatorze Euro (EUR 271.574,00) représenté par cent soixante-neuf mille cinq cent quarante-quatre (169.544) Parts Sociales de Classe A et cent deux mille trente (102.030) Parts Sociales de Classe B, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un (ci après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins quatre (4) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas forcément être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés prise dans les conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 16.»

2. Modification de l'article 14 paragraphe 18 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. §18.** Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, sous réserve et étant toutefois entendu que, si des Décisions Majeures sont à l'ordre du jour, si aucun Gérant de Catégorie A ou de Catégorie B, selon le cas, n'est présent ou représenté lors de deux (2) réunions consécutives du Conseil de Gérance dûment convoquées ayant le même ordre du jour impliquant des Décisions Majeures, alors, trois (3) jours ouvrés au moins après la deuxième convocation, le Conseil de Gérance peut se réunir et valablement délibérer sans que soit requis de quorum en nombre de Gérants. Les Décisions Quotidiennes ne peuvent être prises qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B. Les Décisions majeures sont présumées approuvées dès lors que trois (3) Gérants (quelle que soit leur Catégorie) votent en faveur de ces Décisions Majeures.»

3. Acceptation de la démission de quatre gérants avec effet au 2 avril 2012 et décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission;

4. Nomination avec effet au 2 avril 2012 et pour une durée indéterminée de deux nouveaux gérants dans la Société;

5. Prise de connaissance de la nouvelle composition du conseil de gérance.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à l'agenda précédent, l'article 12 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un (ci après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins quatre (4) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas forcément être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés prise dans les conditions de quorum et de majorité fixées à l'article 16.»

Seconde résolution

Suite à l'agenda précédent, l'article 14 paragraphe 18 des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 14. §18.** Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, sous réserve et étant toutefois entendu que, si des Décisions Majeures sont à l'ordre du jour, si aucun Gérant de Catégorie A ou de Catégorie B, selon le cas, n'est présent ou représenté lors de deux (2) réunions consécutives du Conseil de Gérance dûment convoquées ayant le même ordre du jour impliquant des Décisions Majeures, alors, trois (3) jours ouvrés au moins après la deuxième convocation, le Conseil de Gérance peut se réunir et valablement délibérer sans que soit requis de quorum en nombre de Gérants. Les Décisions Quotidiennes ne peuvent être prises qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B. Les Décisions majeures sont présumées approuvées dès lors que trois (3) Gérants (quelle que soit leur Catégorie) votent en faveur de ces Décisions Majeures.»

Troisième résolution

Les Associés prennent connaissance et acceptent à l'unanimité la démission des gérants suivants:

- M. Nicolas Brusson, Administrateur, né le 15 juin 1977 à Villeneuve-Saint-George (France), résidant au 87, Moreland Court, NW2 2TP Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de Catégorie A;

- M. Michele Mezzarobba, Administrateur de Sociétés, né le 25 septembre 1967 à Sacile (Italie), avec adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, en tant que gérant de Catégorie B;

- M. Alan Dundon, Administrateur de Sociétés, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie B;

- Mme. Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de Catégorie A;

Tous avec effet au 2 avril 2012 et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Quatrième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de nommer avec effet au 2 avril 2012 et pour une période indéterminée:

- M. Garvan Rory Pieters, Administrateur indépendant, né le 29 mars 1958 à Eireannach, (Irlande), avec adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, et
- M. Angelo Luis, Directeur Administratif et Financier, né le 25 novembre 1981 à Colmar, (France), avec adresse professionnelle au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société.

Cinquième résolution

Suivant les présentes démissions et nominations, les Associés prennent connaissance à l'unanimité de la composition du conseil de gérance, qui se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Andrea TRAVERSONE, Expert en investissement à risque, né le 30 avril 1970 à Piacenza (Italy), résident au 23, Madingley Road, CB3 0EG Cambridge, Royaume Uni;
- M. Garvan Rory PIETERS, Administrateur indépendant, né le 29 mars 1958 à Eireannach, Irlande, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- M. Jean-Michel BEGHIN, Administrateur de Sociétés, né le 3 octobre 1966 à Maison-Laffitte (France), avec adresse professionnelle au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France;
- M. Angelo LUIS, Directeur Administratif et Financier, né le 25 novembre 1981 à Colmar, France, avec adresse professionnelle au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2012. Relation: EAC/2012/5462. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055481/255.

(120077808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2012.

Permal Multi-Manager Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 88.970.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012052234/12.

(120072066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Credit Suisse Virtuoso SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 126.910.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9 mai 2012 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter, Fernand Schaus et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Virtuoso SICAV-SIF.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Fernand Schaus, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012055020/26.

(120077534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 168.515.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeen day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"MGP Empire S.à r.l.", a private liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 149757, here represented by Mrs Delloula AOUINTI, professionally residing in Luxembourg, acting as Manager of the company.

Such representative, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby forms a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period. The formation is to be effective as of the date of the Articles of Association.

Art. 4. The Company's denomination shall be "Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five pounds sterling (GBP 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 10. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman. A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, each Manager can bind the Company by his/ her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR 15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 12. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 14. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 18. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration.

Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Transitory disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2012.

Subscription and Liberation

The articles of association having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

“MGP Empire S.à r.l.”, prenamed, 500
 Total: 500

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (12,500.- GBP) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at 1.100 Euro.

Resolutions of the sole partner

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole partner:

1. The number of managers is fixed at four (4) persons.
2. Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs. Delloula Aouinti, born in Villerupt (France) on 4 April 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mrs. Julie Mossong, born in Wirksworth (United Kingdom) on 30 April 1965, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Ms. Samantha Pepper, born in Stevenage, (United Kingdom), on 28 December 1984, with professional address at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Mr. Alexis Gisselbrecht, born in Strasbourg (France) on 27 February 1978 with professional address at 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, United Kingdom.
3. The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«MGP Empire S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149757, ici représentée par Madame Delloula AOUINTI, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de gérante de la société.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier l' "Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de biens immobiliers mais aussi la gestion de biens immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privée.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq livres sterling (25,- GBP) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quel que soit le montant de cette

déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transaction peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 12. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 16. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

«MGP Empire S.à r.l.», prénommée,	500
Total:	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (12.500.- GBP) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant qui le constate.

67853

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.100 EUR.

Décisions de l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2. Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Delloula Aouinti, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Julie Mossong, née à Wirksworth (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Samantha Pepper, née à Stevenage (Royaume-Uni) le 28 décembre 1984, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Alexis Gisselbrecht, né à Strasbourg (France), le 27 février 1978, demeurant professionnellement au 60 Sloane Avenue, SW3 3XB, Londres, Royaume-Uni .

3. Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. AOUINTI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17652. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012052105/329.

(120072032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.686.

In the year two thousand and twelve, on the sixteen day of March

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., a limited partnership registered in the Cayman Islands, having its registered address at PO Box 309GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., a limited partnership registered in the Cayman Islands, having its registered address at PO Box 309 GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and

CVCIGP II (Co-Invest) L.P., a limited partnership registered in the Cayman Islands, having its registered address at PO Box 309 GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

All here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg by virtue of three proxies given on 15 March 2012,

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing parties are the only shareholders of CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxem-

class J shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, to be issued by the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash.

The total amount of the contribution made by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P. is the USD equivalent of twenty-three million three hundred thirty thousand eight hundred ninety-seven euro and seventy-nine cents (EUR 23,330,897.79), i.e. thirty million three hundred thirty thousand one hundred sixty-seven United States dollars and thirteen cents (USD 30,330,167.13) (as per the exchange rate of 13 March 2012, EUR 1 = USD 1.30) out of which three million thirty two thousand eight hundred and twenty United States dollars (USD 3,032,820) will be allocated to the share capital account of the Company and twenty-seven million two hundred ninety-seven thousand three hundred forty-seven United States dollars and thirteen cents (USD 27,297,347.13) will be allocated to the share premium account of the Company in accordance with the breakdown below.

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., prequalified and represented as above stated, declares to subscribe for eight thousand four hundred ninety (8,490) class A shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class B shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class C shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class D shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class E shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class F shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class G shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class H shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class I shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, eight thousand four hundred ninety-one (8,491) class J shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, to be issued by the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash.

The total amount of the contribution made by Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., is the USD equivalent of thirteen million sixty-three thousand seven hundred seventy euro and thirty-six cents (EUR 13,063,770.36), i.e. sixteen million nine hundred eighty-two thousand nine hundred and one United States dollars and forty-seven cents (USD 16,982,901.47) (as per the exchange rate of 13 March 2012, EUR 1 = USD 1.30) out of which one million six hundred ninety-eight thousand one hundred eighty United States dollars (USD 1,698,180) will be allocated to the share capital account of the Company and fifteen million two hundred eighty-four thousand seven hundred twenty-one United States dollars and forty-seven cents (USD 15,284,721.47) will be allocated to the share premium account of the Company in accordance with the breakdown below.

CVCIGP II (Co-Invest) L.P., prequalified and represented as above stated, declares to subscribe for one thousand two hundred forty-five (1,245) class A shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class B shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class C shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class D shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class E shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class F shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class G shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class H shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class I shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, one thousand two hundred forty-five (1,245) class J shares having a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, to be issued by the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash..

The total amount of the contribution made by CVCIGP II (Co-Invest) L.P. is the USD equivalent of one million nine hundred fifteen thousand five hundred and eight euro and eighty-five cents (EUR 1,915,508.85), i.e. two million four hundred ninety thousand one hundred sixty-one United States dollars and fifty cents (USD 2,490,161.50) (as per the exchange rate of 13 March 2012, EUR 1 = USD 1.30) out of which two hundred forty-nine thousand United States dollars (USD 249,000) will be allocated to the share capital account of the Company and two million two hundred forty-one thousand one hundred sixty-one United States dollars and fifty cents (USD 2,241,161.50) will be allocated to the share premium account of the Company in accordance with the breakdown below.

The contribution has been made in the total amount of the USD equivalent of thirty-eight million three hundred ten thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 38,310,177) i.e. forty-nine million eight hundred and three thousand two hundred thirty United States dollars and ten cents (USD 49,803,230.10) (as per the exchange rate of 13 March 2012, EUR 1 = USD 1.30) out of which four million nine hundred eighty thousand United States dollars (USD 4,980,000) has been allocated to the share capital account of the Company (10% of this amount being allocated to each class of share capital account) and forty-four million eight hundred twenty-three thousand two hundred and thirty United States dollars and ten cents (USD 44,823,230.10) has been allocated to the share premium account of the Company (10% being allocated to each class of share premium account).

The amount of thirty-eight million three hundred ten thousand one hundred seventy-seven euro (EUR 38,310,177) representing the equivalent of forty-nine million eight hundred and three thousand two hundred thirty United States dollars and ten cents (USD 49,803,230.10) (as per the exchange rate of 13 March 2012, EUR 1 = USD 1.30) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth have the following wording:

«The capital of the Company is set at five million United States dollars (USD 5,000,000) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares with a nominal value of twenty United States dollars (USD 20) each, all subscribed and fully paid-up.

These shares are divided as follows:

- twenty-five thousand (25,000) class A shares;
- twenty-five thousand (25,000) class B shares;
- twenty-five thousand (25,000) class C shares;
- twenty-five thousand (25,000) class D shares;
- twenty-five thousand (25,000) class E shares;
- twenty-five thousand (25,000) class F shares;
- twenty-five thousand (25,000) class G shares;
- twenty-five thousand (25,000) class H shares;
- twenty-five thousand (25,000) class I shares;
- twenty-five thousand (25,000) class J shares.

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be constructed as a reference to the Class A and/or B and/or C and/or D and/or E and/or F and/or G and/or H and/or I and/or J Shares, depending on the context and as applicable»

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company by adding the following paragraphs:

«The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of shares (in the order provided for above), such Class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single director or as the case may be, the board of directors and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled

	L = losses (including carried forward losses)
	LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.
Cancellation Value Per Share	Means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled
Total Cancellation Amount	Means, for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A, the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend article 16 of the articles of association of the Company by adding the following paragraphs:

«In the event of a dividend distribution, such dividend shall be allocated and paid as follows.

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then;

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation).»

Sixth resolution

The shareholders resolve to amend article 18 of the articles of association of the Company by adding the following paragraphs:

«The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of article 17 which shall apply mutatis mutandis so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the dividend distribution rules.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à 309GT Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans,

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à 309GT Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, et

CVCIGP II (Co-Invest) L.P., une société de droit des Îles Caïmans, ayant son siège social à 309GT Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans;

Toutes représentés par M. Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu de trois procurations sous seing privé datées du 15 mars 2012,

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, seront annexées à la présente afin d'être enregistrée avec elle.

Les parties comparantes ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les parties comparantes sont les seuls associés de la société CVCIGP II Ports Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 juin 2011, et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.686 (la Société).

Les parties comparantes, agissant par leur mandataire, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 4,980,000), de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20,000), divisé en six cent neuf (609) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, trois cent quarante et une (341) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et cinquante (50) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, à un montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000).

2. Création de nouvelles classes de parts sociales (classe D, E, F, G, H, I, et J), reclassification des parts existantes en différentes classes de parts sociales et émission de nouvelles parts sociales de classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société.

3. Souscription à l'augmentation décrite au point 1 ci-dessus libération intégrale de nouvelles parts sociales.

4. Modification des articles 5, 16 and 18 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

Les parties ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 4,980,000), de manière à porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20,000), divisé en six cent neuf (609) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, trois cent quarante et une (341) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune et cinquante (50) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, à un montant de cinq millions de dollars américains (USD 5.000.000).

Seconde résolution

Les associés décident de:

(iv) créer des nouvelles classes de parts sociales (classes D, E, F, G, H, I et J),

(v) reclassifier les parts sociales existantes en classes différentes comme suit:

- les six cent neuf (609) parts sociales de classes A actuellement détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P. sont reclassifiées en soixante (60) parts sociales de classe A, soixante et une (61) parts sociales de classe B, soixante et une (61) parts sociales de classe C, soixante et une (61) parts sociales de classe D, soixante et une (61) parts sociales de classe E, soixante et une (61) parts sociales de classe F, soixante et une (61) parts sociales de classe G, soixante et une (61) parts sociales de classe H, soixante et une (61) parts sociales de classe I et soixante et une (61) parts sociales de classe J;

- les trois cent quarante et une (341) parts sociales de classes B actuellement détenues par Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P. sont reclassifiées en trente cinq (35) parts sociales de classe A, trente quatre (34) parts sociales de classe B, trente quatre (34) parts sociales de classe C, trente quatre (34) parts sociales de classe D, trente quatre (34) parts sociales de classe E, trente quatre (34) parts sociales de classe F, trente quatre (34) parts sociales de classe G, trente quatre (34) parts sociales de classe H, trente quatre (34) parts sociales de classe I et trente quatre (34) parts sociales de classe J;

- les cinquante (50) parts sociales de classes C actuellement détenues par CVCIGP II (Co-Invest) L.P. sont reclassifiées en cinq (5) parts sociales de classe A, cinq (5) parts sociales de classe B, cinq (5) parts sociales de classe C, cinq (5) parts sociales de classe D, cinq (5) parts sociales de classe E, cinq (5) parts sociales de classe F, cinq (5) parts sociales de classe G, cinq (5) parts sociales de classe H, cinq (5) parts sociales de classe I et cinq (5) parts sociales de classe J;

(vi) émission de nouvelles parts sociales de classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et auxquelles sont attachés les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société.

Souscription - Paiement

Ensuite, Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P., préqualifié et représenté tel que mentionné ci-avant, déclare souscrire à quinze mille cent soixante cinq (15.165) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante

quatre (15.164) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, quinze mille cent soixante quatre (15.164) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, qui seront émises par la Société et seront entièrement libérée par une contribution en espèces.

Le montant total de l'apport de Citigroup Venture Capital International Growth Partnership II, L.P. est l'équivalent en USD de vingt trois millions trois cent trente mille huit cent quatre-vingt-dix sept euros et soixante-dix neuf cents (EUR 23.330.897,79), i.e. trente millions trois cent trente mille cent soixante sept dollars américains et treize cents (USD 30,330,167.13) (se basant sur le taux de change du 13 mars 2012, EUR 1 = USD 1.30) desquels trois millions trente deux mille huit cent vingt dollars américains (USD 3,032,820) seront alloués au capital social de la Société et vingt sept millions deux cent quatre-vingt-dix sept mille trois cent quarante sept dollars américains et treize cents (USD 27,297,347.13) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société selon le détail ci-après

Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P., préqualifié et représenté tel que mentionné ci-avant, déclare souscrire à huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (8.490) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, huit mille quatre cent quatre-vingt-onze (8.491) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, qui seront émises par la Société et seront entièrement libérées par une contribution en espèces.

Le montant total de l'apport de Citigroup Venture Capital International Growth Partnership (Employee) II, L.P. est l'équivalent en USD de treize millions soixante trois mille sept cent soixante-dix euros et trente six cents (EUR 13.063.770,36), i.e. seize millions neuf cent quatre-vingt deux mille neuf cent un dollars américains et quarante sept cents (USD 16,982,901.47) (se basant sur le taux de change du 13 mars 2012, EUR 1 = USD 1.30) desquels un million six cent quatre-vingt-dix huit mille cent quatre-vingt dollars américains (USD 1,698,180) seront alloués au capital social de la Société et quinze millions deux cent quatre-vingt quatre mille sept cent vingt et un dollars américains et quarante sept cents (USD 15,284,721.47) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société selon le détail ci-après

CVCIGP II (Co-Invest) L.P., préqualifié et représenté tel que mentionné ci-avant, déclare souscrire à mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, mille deux cent quarante cinq (1,245) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, qui seront émises par la Société et seront entièrement libérées par une contribution en espèces.

Le montant total de l'apport de CVCIGP II (Co-Invest) L.P est l'équivalent en USD de un million neuf cent quinze mille cinq cent huit euros et quatre-vingt cinq cents (EUR 1,915,508.85), i.e. deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cent soixante et un dollars américains et cinquante cents (USD 2,490,161.50) (se basant sur le taux de change du 13 mars 2012, EUR 1 = USD 1.30) desquels deux cent quarante neuf mille dollars américains (USD 249,000) seront alloués au capital social de la Société et deux millions deux cent quarante et un mille cent soixante et un dollars américains et cinquante cents (USD 2,241,161.50) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société selon le détail ci-après

L'apport qui a été effectué pour un montant total de l'équivalent en USD de trente-huit millions trois cent dix mille cent soixante-dix-sept euro (EUR 38.310.177) i.e. quarante-neuf millions huit cent trois mille deux cent trente dollars américains et dix cents (USD 49,803,230.10) (se basant sur le taux de change du 13 mars 2012, EUR 1 = USD 1.30) desquels quatre millions neuf cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 4,980,000) ont été alloués au capital social de la Société (10% de ce montant étant alloué au compte capital de chaque classe de parts sociales) et quarante-quatre

millions huit cent vingt-trois mille deux cent trente dollars américains et dix cents (USD 44,823,230.10) ont été alloués au compte de prime d'émission de la Société (10% de ce montant étant alloués au compte de prime d'émission de chaque classe de parts sociales).

Le montant de trente-huit millions trois cent dix mille cent soixante-dix-sept euro (EUR 38,310,177) représentant l'équivalent de quarante-neuf millions huit cent trois mille deux cent trente dollars américains et dix cents (USD 49,803,230.10) (se basant sur le taux de change du 13 mars 2012, EUR 1 = USD 1.30) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cinq millions de dollars américains (USD 5,000,000) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Ces parts sont divisées comme suit:

- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe A;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe B;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe C;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe D;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe E;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe F;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe G;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe H;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe I;
- vingt-cinq mille (25,000) parts sociales de classe J.

Toute référence aux "parts sociales" ci-après devra être entendue comme une référence aux parts sociales de classe A et/ou B et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J, en fonction du contexte.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société en ajoutant les paragraphes suivants:

«Le capital social pourra être réduit par l'annulation de parts y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts émises dans ces classes. Dans le cas du rachat ou de l'annulation de classes de parts sociales ces annulations ou ces rachats de parts seront fait par ordre alphabétique inversé (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction de capital social par le rachat ou l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre prévu ci-avant), ladite classe de parts sociale donne droit aux détenteurs à leur participation dans ladite classe au Montant Disponible (la limite étant le montant total d'annulation déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts des classes de parts rachetées ou annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part pour chaque part de la classe appropriée détenue et annulée.

Le montant total d'annulation doit être un montant déterminé par le gérant unique ou, selon le cas, le conseil gérance et doit être approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires correspondants.

Au rachat et à l'annulation des parts de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sera due et payable par la Société.

En ce qui concerne l'article 5, les définitions suivantes seront d'application:

Montant disponible

Montant total des profits nets de la Société (inclus les profits à venir) dans la mesure où les associés auraient eu droit aux distributions de dividendes selon les statuts, augmentés par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon le cas, par le montant de réduction du capital social et de réduction de réserve légale concernant la classe de parts à annuler mais réduite par (i) toute perte (incluses celles reportées) et (ii) toute somme à mettre de réserve suite aux conditions de la loi ou des statuts, à chaque fois comme présenté dans les comptes intérimaires correspondants afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant disponible

NP = profits nets (inclus les profits à venir)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de réserve légale

	se rapportant à la classe de parts à annuler.
	L = pertes (incluses celles reportées)
	LR = toute somme à mettre en réserve suite aux obligations de la loi ou des statuts
Comptes intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date correspondante
Date des comptes intérimaires	Signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts correspondante
Valeur d'annulation par part	Signifie le montant calculé en divisant le montant total de l'annulation par le nombre de parts émises dans la classe de parts à racheter ou annuler.
Montant total d'annulation	Signifie pour chaque classe J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, le montant disponible de la classe correspondante au moment de l'annulation de la classe correspondante sauf si décidé par l'assemblée générale des associés de manière laissée pour une modification des statuts pour peu que le montant total de l'annulation ne soit jamais plus élevé que le montant disponible.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 16 des statuts de la Société en ajoutant les paragraphes suivants:

«Dans l'éventualité d'une distribution de dividendes, ces derniers seront alloués et payés de la manière suivante:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sera distribué équitablement entre les associés selon leurs parts et sans distinction de classe;

(ii) La différence du montant total distribué sera alloué entièrement aux détenteurs de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (i.e. premièrement les parts de la classe J, si inexistantes alors celles de la classe I et ainsi de suite).

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société en ajoutant les paragraphes suivants:

«Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des passifs de la Société sera payé aux associés proportionnellement aux parts détenues par chaque associé dans la Société et selon l'article 17 qui s'appliquera mutatis mutandis afin de réaliser, sur une base globale, les mêmes résultats économiques que la règle de distribution des dividendes.»

Dépenses

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2012. Relation: LAC/2012/13655. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012051395/466.

(120071056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2012.

SEB SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 146.761.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2012, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen, président du conseil d'administration

Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen, Monsieur Alexander Klein avec adresse professionnelle à D-60327 Frankfurt am Main, Rotfeder Ring 7

Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

A été nommé réviseur d'entreprise agréé pour un mandat prenant fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2013:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012053502/20.

(120074160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

Piraeus Asset Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 38.082.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIRAEUS ASSET MANAGEMENT EUROPE S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012052239/11.

(120072822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.234.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 27 avril 2012

- a pris note du non-renouvellement du mandat d'administrateur en date du 27 avril 2012 de:

Monsieur Frédéric BUZARE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2013.

Pour CLEOME INDEX

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012054337/25.

(120076693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Poseidon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Poseidon International S.A.
Société Européenne de Banque
Signatures
Agent comptable*

Référence de publication: 2012052242/13.

(120072908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.349.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 27 février 2012 que le mandat de la société Fiduciaire Internationale SA (RCS Luxembourg B 34.813), ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, comme commissaire aux comptes est renouvelé avec effet rétroactif au 13 août 2010 lors de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes 2009, et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Verviers S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012052243/18.

(120072429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 avril 2012

Résolution:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, rassemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président;
- Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur
- Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012054625/23.

(120076433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Prior Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.960.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052245/10.

(120072514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Prithvi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.851.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2012.

Prithvi Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Director

Référence de publication: 2012052246/14.

(120072827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Prithvi Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 51.851.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Avril 2012.

Prithvi Holdings S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Director

Référence de publication: 2012052247/14.

(120072828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sagittarius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.857.

Extrait du contrat de cession de parts sociales signé le 30 avril 2012

En vertu de l'acte de cession de parts sociales en date du 30 avril 2012, il résulte que:

La société Luxembourg Corporation Company S.A., a transféré,

100 parts sociales détenues dans la Société à:

Mars Properties S.à r.l. une entité établie et ayant son siège social au 7 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 03 mai, 2012.

Sagittarius Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012052263/16.

(120071991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Project Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 153.225.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012052248/11.

(120072554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Prospera Senectute Fund Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prospera Senectute Fund Sicav - SIF

UBS Fund Services (Luxembourg) SA

Francesco Molino / Sandra Ehlers

Director / Director

Référence de publication: 2012052249/14.

(120072761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

PSEG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.682.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012052250/11.

(120072207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Realview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.337.

Extrait des décisions prises par l'associé unique le 30 mars 2012

L'associé unique révoque Monsieur Jean-Luc JOURDAN de ses fonctions d'administrateur.

L'associé unique nomme Madame Karin Monique FROMMES, administratrice de société demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administratrice jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2017.

L'associé unique révoque la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'associé unique nomme la société à responsabilité YES EUROPE, établie et ayant son siège social au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052259/18.

(120072752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Qvalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 147.326.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052252/9.

(120072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Mosmart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.540.

In the year two thousand and twelve,
on the thirtieth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company "MOSMART INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 27 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3105 on 17 December 2011, established and having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 165 540 (the "Company").

The articles of the Company have never been amended since its incorporation.

The meeting was presided over by Me Bernard Charpentier, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Me Olivier Dal Farra, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Frédéric Clasen, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of the seven hundred and forty-five (745) Class A Shares in issue in the Company, all the shares were represented at the present meeting. "Mosmart Investments (Pty) Ltd", a company existing under the laws of the Republic of South Africa and located at Panorama Office Estate, Block 8, 971 Kudu Street, Allen's Nek, Gauteng, South Africa, registered with the South Africa trade and companies register under number 2004/027607 ("Mosmart Investments") holds at the beginning of the extraordinary general meeting all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

III. Mosmart Investments declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived its rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

IV. This meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

A. Increase of the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifty thousand United States Dollars (\$ 50,000) to sixty-two thousand four hundred sixteen United States Dollars (\$ 62,416) by issue of one hundred and eighty-five (185) Class C Shares each without par value at a total subscription price payable in cash of eight million seven hundred and five thousand eight hundred and eighty two United States Dollars (\$ 8.705.882), with twelve thousand four hundred sixteen United States Dollars (\$ 12,416) to be allocated to the share capital account and eight million six hundred ninety-three thousand four hundred sixty-six United States Dollars (\$8,693,466) to be allocated to the share premium account.

B. Subscription by Reinet Fund S.C.A., F.I.S., a société en commandite par actions, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.141.613 (the "Subscriber") and payment in cash of a total subscription price of eight million seven hundred and five thousand eight hundred and eighty two US Dollars (\$ 8.705.882).

C. Consequential amendment of the last sentence of the first paragraph of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of capital.

After the foregoing was approved by the general meeting of shareholders, the following resolutions were adopted:

First resolution

It was unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifty thousand United States Dollars (50,000.-USD) to sixty-two thousand four hundred sixteen United States Dollars (62,416.-USD) by issue of one hundred and eighty-five (185) Class C Shares each without par value at a total subscription price of eight million seven hundred and five thousand eight hundred and eighty two United States Dollars (8.705.882.-USD), with twelve thousand four hundred sixteen United States Dollars (12,416.-USD) allocated to the share capital account and eight million six hundred ninety-three thousand four hundred sixty-six United States Dollars (8,693,466.-USD) allocated to the share premium account.

Thereupon the one hundred and eighty-five (185) Class C Shares have been subscribed by the Subscriber represented by Me Olivier Dal Farra pursuant to a proxy under private seal (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The total subscription price of the new shares of eight million seven hundred and five thousand eight hundred and eighty two United States Dollars (8.705.882 USD) has been fully paid up in cash.

Proof of the payment of the subscription price to the Company was shown to the undersigned notary, who expressly states this.

Thereupon the meeting acknowledged that the new shareholder of the Company pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list to vote on the remaining items of the agenda.

Second resolution

As the consequence of the preceding, it was unanimously resolved to amend article 5 paragraph 1, second sentence of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“The subscribed capital is set at sixty-two thousand four hundred sixteen US dollars (62,416.-USD) represented by seven hundred and forty five (745) Class A Shares and one hundred and eighty five (185) Class C Shares without par value.”

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand six hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been signed by the members of the Board of the meeting together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze,

le trentième jour du mois de mars.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «MOSMART INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, établie et ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-165 540 (ci après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée a été présidée par Me Bernard Charpentier, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Me Olivier Dal Farra, résidant professionnellement à Luxembourg.

et comme scrutateur Me Frédéric Clasen, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur ainsi que le notaire soussigné.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que sur l'ensemble des sept cent quarante-cinq (745) Actions de Classe A émises par la Société, toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale des actionnaires de Mosmart Investments (Pty) Ltd., une société constituée sous les lois de la République d'Afrique du Sud, ayant son siège social à Panorama Office Estate, Block 8, 971, Kudu Street, Allen's Nek, Gauteng, Afrique du Sud, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Afrique du Sud sous le numéro 2004/027607 («Mosmart Investments») détient à l'ouverture de l'assemblée générale toutes les actions dûment émises par la société, de sorte à ce que l'assemblée puisse valablement décider de l'ensemble des résolutions à l'ordre du jour.

III. Mosmart Investments déclare avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de cette assemblée et déclare renoncer à son droit de convocation préalable de sorte que l'assemblée générale des actionnaires peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour détaillé ci-dessous.

IV. L'assemblée se déclare donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (\$ 50.000) à un montant de soixante-deux mille quatre cent seize dollars américains (\$ 62.416) par l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) Actions de Classe C chacune sans valeur nominale pour un prix de souscription total de huit millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars américains (\$ 8.705.882), avec affectation de douze mille quatre

cent seize dollars américains (\$ 12.416) au capital social de la Société et affectation de huit millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six dollars américains (\$ 8.693.466) alloués au compte prime d'émission.

B. Souscription par Reinet Fund S.C.A., F.I.S, une société en commandite par actions ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-141.613 (le «Souscripteur») et paiement en numéraire d'un prix de souscription total de huit millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars américains (\$ 8.705.882).

C. Amendement subséquent de la dernière phrase de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale des actionnaires, ceux-ci ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (50.000,USD) à un montant de soixante-deux mille quatre cent seize (62.416,-USD) par l'émission de cent quatre-vingt-cinq (185) Actions de Classe C chacune sans valeur nominale pour un prix de souscription total de huit millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars américains (8.705.882,-USD), avec affectation de douze mille quatre cent seize dollars américains (12.416,-USD) au capital social de la Société et affectation de huit millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-six dollars américains (8.693.466,-USD) alloués au compte prime d'émission.

Par suite les cent quatre-vingt-cinq (185) Actions de Classe C ont été souscrites par le Souscripteur représenté par Me Olivier Dal Farra en vertu d'une procuration sous seing privé (dont une copie figure et demeurera annexée au présent acte).

Le prix total de la souscription des nouvelles actions de huit millions sept cent cinq mille huit cent quatre-vingt-deux dollars américains (8.705.882,-USD), a été payé intégralement en numéraire.

La preuve du paiement du prix de souscription a été fournie au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

L'assemblée générale reconnaît et approuve que le nouvel associé de la société suite à la présente souscription soit inscrit sur la liste de présence et participe à l'assemblée et prenne part au vote sur les points demeurant à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, il a été décidé à l'unanimité d'amender l'article 5 paragraphe 1, deuxième phrase des statuts de la Société comme suit:

«Le capital émis de la société est fixé à soixante-deux mille quatre cent seize dollars américains (62.416,-USD) divisé en sept cent quarante-cinq (745) Actions de Classe A et cent quatre-vingt-cinq (185) Actions de Classe C, sans valeur nominale».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement trois mille six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite, les membres du bureau de l'assemblée ont signé ensemble avec Nous notaire soussigné le présent acte original.

Signé: B. CHARPENTIER, O. DAL FARRA, F. CLASEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 avril 2012. Relation: EAC/2012/4516. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012053969/160.

(120075211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2012.

Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012052254/13.

(120072808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Remora Luxco II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012052255/13.

(120072824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Hubis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

R.C.S. Luxembourg B 72.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2011.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2011 que:

- Les mandats des administrateurs suivants: Madame Jeannine DEWILDE, Monsieur Marc Huberty et Monsieur Paul Huberty sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Huberty est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Le mandat de commissaire aux comptes de DMS & Associés sàrl est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/05/2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012052658/19.

(120073727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

Rollins International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.269.

Le Bilan du 18 Décembre 2009 au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052256/10.

(120072198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Romain Allard s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 100.869.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2012052257/11.

(120072910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Raw International Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 34.940.

—
EXTRAIT

Monsieur Renato FLOREAN, demeurant à F-57535 Marange-Silvange, 18 rue Pasteur, a notifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur délégué de la société Raw International Trader SA, RCS Luxembourg B 34940, 21A Route de Boudersberg, L-3428 Dudelange en date du 24 avril 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012052258/13.

(120072320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sensecapture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5626 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Elise Deroch.

R.C.S. Luxembourg B 155.804.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2012

Ordre du jour:

1. Transfert de l'adresse de la société "SENSECAPTURE", Société à responsabilité limitée"

Résolution prise:

Entre les soussignés:

1) Monsieur Helder Pedro DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 20 septembre 1974, demeurant à L-5626 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Elise Deroche,

2) Monsieur Joao Paulo DA SILVA MACHADO, employé privé, né à Amares (Portugal), le 24 août 1976, demeurant à L-9511 Wiltz, 80, rue Anneschbach,
ci-après dénommé "les associés"

Les associés décident de transférer l'adresse de 15, avenue Lou Hemmer, Domaine du Brill L-5627 Mondorf-les-Bains à 6, avenue Elise Deroche L-5626 Mondorf-les-Bains.

Fait le 22 mars 2012 en 1 exemplaire.

Helder Pedro DA SILVA MACHADO.

Référence de publication: 2012053506/20.

(120074844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2012.

JoNiLux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6170 Godbringen, 10, Oennert der Haerdchen.

R.C.S. Luxembourg E 4.768.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zwölf, den dreißigsten April.

Die Unterzeichneten:

1.- Herr Jochen KLAPROTH, geboren in Bückeberg (Deutschland), am 14. Mai 1963, und seine Ehegattin

2.- Frau Nicole KLAPROTH, geborene REYLAND, geboren in Zweibrücken (Deutschland), am 14. August 1962, beide wohnhaft zusammen in L-6170 Godbringen, 10, Oennert der Haerdchen.

haben die Satzung einer Immobiliengesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen wie folgt beurkundet:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung, die Verwaltung und Vermietung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet JoNiLux.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Godbringen, Gemeinde Junglinster.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ein tausend Euro (1.000, EUR) eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je zehn Euro (10,-EUR).

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1.- Herr Jochen KLAPROTH, geboren in Bückebug (Deutschland), am 14. Mai 1963, fünfzig Anteile;	50
2.- und seine Ehegattin Frau Nicole KLAPROTH, geborene REYLAND, geboren in Zweibrücken (Deutschland), am 14. August 1962, beide wohnhaft zusammen in L-6170 Godbringen, 10, Oennert der Haerdchen, fünfzig Anteile; <u>50</u>	
Total: ein hundert Anteile,	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafter. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 11. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafter sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 12. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

2.- Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden ernannt:

- Herr Jochen KLAPROTH, vorgeannt;

- Frau Nicole KLAPROTH, geborene REYLAND, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers verpflichtet.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6170 Godbringen, 10, Oennert der Haerdchen.

Doppelt erstellt in Gobringen, am 30. April 2012.

Jochen KLAPROTH / Nicole KLAPROTH, geborene
REYLAND.

Référence de publication: 2012052690/73.

(120073509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2012.

R3 Capital Partners (Luxembourg I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.703.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012052260/12.

(120072602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Sagilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 56, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 100.187.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012052262/9.

(120072488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 19.969.455,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2008, acte publié
au Mémorial C no 425

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema Management S.à r.l.
Nicole Götz
Manager A

Référence de publication: 2012052264/14.

(120072046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.

Tawban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 1, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 152.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2012.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2012052314/12.

(120072850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2012.
